



Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIÉTÉ ROYALE — FONDÉE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : P. Delmelle, 34, rue Franz Merjay, Bruxelles 6.

DE BOCK, R.

Tél. : 21 16 27.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12.

Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation : 75 F.

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Assemblée mensuelle du lundi 31 janvier 1966, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le LUNDI 31 JANVIER 1966, à 20 h précises, au local : « LA LEGENDE », rue de l'Étuve, 35, Bruxelles 1, téléphone : 12.64.17, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 3 janvier 1966 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Voyage en Fagnes, le 13 février 1966, inscriptions définitives, 115 F ;
4. Kermesse aux crêpes du 20 février 1966, inscriptions, 7 F la crêpe ;
5. Marathon 1966 du 6 mars ;
6. Excursion du 6 mars 1966, inscription. Coût 62 F ;
7. Banquet du 60^e anniversaire, le 12 mars 1966, inscription avec acompte de 100 F ;
8. Voyage de Pâques ;
9. Perception des cotisations Pégase 75 F. ASBL 75 F. FBC 40 F ;
10. Divers ;
11. Concours photographique, sujet imposé : « Fermes » ;
12. « Les Cinq Terres » diapositives en couleurs présentées et commentées par M. Sortia.

Le Comité se réunira au Local, le jeudi 3 février 1966, à 20 h 30'.



Excursions pédestres du mois de février 1966

DIMANCHE 6 FEVRIER 1966. « Préfagnes ». 1^{er} groupe. — Réunion à 9 h 45' au « Prince d'Orange ». Départ à 10 h, Chemin des deux Montagnes, Vuylbeek (jonction avec le deuxième groupe).

2^e groupe. — Réunion à 10 h 25' Clinique César Depaep. Départ à 10 h 40', Drève du Comte, Vuyl-

beek (jonction avec le 1er groupe). Drève Saint Hubert Sentier des Muguetts, Sentier des Putois, Chemin des Loups, N.-D. au Bois (P.-N.) ; après-midi au Bois des Capucins. 19 et 16 km. Pilote : M. R. Guiaux.

Pour rejoindre au P.-N. : Autobus « EO » Place Jourdan à 12 h 30' et 13 h. Arrivée à N.-D. au Bois à 12 h 50' et 13 h 20'.

DIMANCHE 13 FEVRIER 1966. — « A ». — « Les Fagnes ». — Réunion à 7 h 45'. Gare Centrale. Départ en autocar à 8 h précises pour la Baraque Fraiture. Arrivée vers 10 h 15'. Verleumont, Source de la Lienne, Hebronval, Bihain, A Lassefagne, Au Bois, Au Hestre, Grand passage, Champha, Bois du Fays, Borne 84, route Laroche-Baraque Fraiture. 16 km. Retour en autocar. Pilote : M. R. Guiaux.

N. B. — Pique-nique intégral. Se munir de bas et chaussettes de rechange. Coût du voyage 115 F. Inscriptions à la réunion mensuelle du lundi 7 février 1966.

« B ». — Réunion à 9 h 30' à la Gare du Quartier-Léopold. Départ à 9 h 40' (Etterbeek à 9 h 43') en train pour Bakenbos (arrivée à 9 h 55'), Home Reine, Atrsid, la Corniche, l'Argentine, Lac de Genval, Sentiers du Pont de Glain et des Rossignols, Rixensart (P.-N. en face de la gare) ; Château de Mérode, la Lasne, Woo, Rosières St-André, Ferme Terfosse, Walenberg, Reutenbeek, Overijse. Retour en autobus. 15 km. Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Quartier-Léopold. Train à 12 h 24' et 13 h 24' pour Rixensart. Arrivée à 12 h 43' et 13 h 41'.

DIMANCHE 20 FEVRIER 1966. — « Kermesse aux crêpes à Essenbeek, chez « Mitje » Vastenavondstraat ». — Réunion à Uccle-Calevoet, arrêt autobus pour Alsemberg à 9 h 45'. Départ pour Alsemberg à 10 h 05'. Arrivée Alsemberg à 10 h 17'. Heidenbroek, Destelheide, Rilroheide, Keldergat, Kapitelbos, (P.-N. Au Kapitel). Après-midi promenade au Bois de Hal, vers 17 h, réunion au « Ciderhuis ». Retour par Hal ou Tournepe. 17 km. Pilote : M. J. Driesens.

N. B. — Coût de la crêpe : 7 F. Inscription à la séance mensuelle du lundi 7 février 1966 ou par téléphone à M. Driesens 12.84.39 au plus tard le 15 février.

Pour rejoindre au P.-N. : Autobus Gare Uccle-Calevoet à 12 h 05' pour Tournepe. Arrivée à 12 h 25'. Le « Ciderhuis » se trouve à 2 km.

DIMANCHE 27 FEVRIER 1966. — « A ». — « Vallée de la Marcke ». — Réunion à 8 h 45' Place Rouppe. Départ à 9 h 08' pour Vollezele. Arrivée à 10 h 17'. Reusberghoeve, Spieringhoeve, Leenstraat, Frans Thibaut molen, Boesmolen, Wielant molen, Tollembeek (P.-N.) ; Flietermolen, Heetveld molen, Galmaarden molen, Sint Leenaart, Vogelzang-Capelle, Vollezele. 17 km. Retour à 17 h 30'. Arrivée Bruxelles, Place Rouppe à 18 h 55'. Pilote : M. R. Porta.

N. B. — A part le moulin à vent « Flietermolen », les autres moulins sont des moulins à eau.

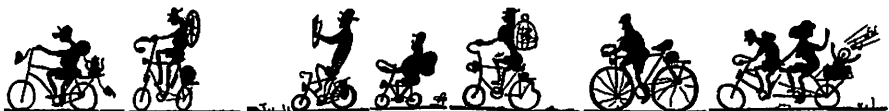
« B ». — Réunion à 10 h Place Rouppe. Départ à 10 h 08' en tram vicinal « L » pour Lennick St-Quentin (arrivée à 10 h 46'), Gooik, Stuivenberg, Derrevoetshoek, Lombeek Ste-Marie, Strijtem (P.-N. près de l'Eglise) ; Nieuwkombrug, Borchtlombeek, Loddershoeck, Overdorp, Lombeek Ste-Catherine, Ternat. Retour en train. 15 km. Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Porte de Ninove. Tram vicinal « Ni » à 15' et 45' pour Strijtem. Trajet de 40 minutes et 1 km de marche.

DIMANCHE 6 MARS 1966. — Aux sources de la Senne et à la rencontre du marathon. — Rendez-vous Gare du Midi à 8 h 15'. Train de 8 h 28' pour Marche-les-Ecaussinnes. Arrivée à 9 h 02'. Bois de Courrière, Bois du Sart, Bois de la Haye du Rœulx, Mignault (P.-N.) ; Source de la Senne, Court-au-Bois, La Maladré, Profondrieu (parcours du marathon), Ecaussinnes Carrières. 20 km. Pilote : M. Reynaerts.

Retour par le train de 18 h 28'. Arrivée au Midi à 19 h. Coût 62 F.

Pour rejoindre : Train Midi à 13 h 02' pour Ecaussinnes Carrières. Arrivée à 13 h 36'. Bus à 13 h 41' pour Mignault. Arrivée à 13 h 54'.



Excursions cyclistes du mois de février 1966

Réunion chaque dimanche à l'entrée du Bois, à 9 h 15'.

Pilote permanent : M. J. Peeters.

Concours photographique

RESULTATS DE JANVIER 1966

Classement de la « Vox Populi ».			Classement du « Jury ».		
1. M. R. DE BOCK	10	points.	7. M. R. Caby	4	«
2. M. J. Mierop	9	«	8. M. Decamps	3	«
3. M. L. Sortia	8	«	9. M ^{lle} Fiers	2	«
4. M. R. De Saulnier	7	«	1. M. L. SORTIA	3	points.
5. M ^{lle} L. Jaumain	6	«	2. M. R. De Saulnier	2	«
6. M ^{lle} M. Jaumain	5	«	3. M. R. Caby	1	«

Banquet du 60^e Anniversaire

Oyez, bonnes gens !

Les choses étant ce quelles sont, plus question d'économies ! Faites un placement en assistant nombreux à notre banquet. Le Ministre des finances désire que le plus d'argent possible soit mis en circulation et le Directeur des Fêtes compte sur vous — c'est un devoir civique d'assister à cette manifestation. Profitez de cette occasion pour vous dilater la rate !

Qu'on se le dise !

MENU

* *

Entrée Vénitienne

*

Crème Vésuvio

*

Bouchée à la Reine

*

Jambonneau à la Broche

Pommes Boulanger

*

Timbale glacée Stromboli

*

Café Espresso

* *

¼ Frascati Blanc Amabile

¼ Valpolicella Rouge

* *

250 F service et couvert compris.

Réunion le 12 mars 1966 à 18 h 30', au Restaurant « Sole d'Italia », avenue de la Toison d'Or, entrée rue Capitaine Crespel, pour l'apéritif facultatif.

A 19 h, Banquet 60^e Anniversaire. — Intermedes. — Sauterie.

Marathon 1966

Le huitième marathon organisé par notre cercle aura lieu le 6 mars 1966, direction Bruxelles-Mons.

Départ 8 h à Drogenbos terminus tram 52.

Dachenberg — Beersel Château — Bruineput — Tourneppe — Kesterbeekbosch — Steenputbeek (affluent de la Senne) — Bois de Hal — Quarante Bonniers — (traversez la route Halle-Nivelles) — Braine le Château — (traversez la route Tubize-Joli Bois) — Bois d'Apecheau.

Pique-nique, (repos 1 heure) — Le Sart au café « Salon de la Bruyère », tenancier M. Declaf, 11, route de Clabecq, Ittre. Tél. : 067/46199 (Virginal) l'établissement dispose d'une salle qui sera mise à notre disposition, la tenancière a promis de préparer du café et du potage.

Somme — Virginal — (traversez le Canal de Charleroi et la Sennette) — Haute Bruyère — (Province de Hainaut) — Bois de la Houssière — Le Marouset — Haute Houssière — Barrière d'Ecaussinnes — (chemin de fer Mons-Charleroi) — Profond Rieu — Naast — 42 km — Casteau 50 km.

Chaque participant recevra au départ une feuille de route qui lui permettra de situer où il se trouve et mentionnant les horaires des transports publics pour rejoindre Bruxelles.

Les participants ayant parcouru au moins 20 km recevront gratuitement un brevet et ceux qui auront parcouru les 42 km ou 50 km une médaille (prix 30 F).

Participez nombreux en restant dans les limites de vos forces et surtout ne marchez pas par amour propre.

Pour tous renseignements : M. Mierop, J., 42, avenue du Bois Jean, Bruxelles 15. Tél. au Bureau 11.43.80. Se tient à votre disposition.

Le Comité.



„Pégase „ notre petite folie

Noël quand tu nous tiens !

Une fois de plus nous voilà repartis vers ce fameux Beau Site, nous sommes vingt-six avec lampions et torches allumés, spectacle inoubliable dans la nuit !

Nous avons consommé l'apéro de Noël au « Bar » dont le décor avait un air de fête.

A la grande table familiale « Pégase », après un brin de toilette, nous avons pris place pour déguster les mets servis par notre charmante hôtesse et préparés avec amour par Jules, le patron.

Bravo pour la présentation des demoiselles de Cherbourg, ah ce Jules, quel maître queux !

A minuit, chant de Noël ... silence ... recueillement ...

Puis ce fut le départ d'un réveillon du tonnerre, jusqu'aux petites heures.

Richard valsa comme une toupie, Zoro se lança avec Mademoiselle M dans un « Tango argentin » ; José entraîna les danseurs dans un « Charleston » endiablé ; Mathilde nous fit une exhibition de danse moderne dernière.

Ainsi les « Pégaseux » dansèrent toute la nuit, oubliant les soucis quotidiens.

Nous avons reçu la visite de la grande vedette du « tutu ». Malgré son masque, Richard reconnut sa Dame ! Elle reçut les applaudissements de tous.

Le dîner se termina par la « Bûche de Noël », feux follets ... Bravo pour nos hôtes.

Le jour de Noël, vers 11 heures, nous sommes partis pédibus pour le Bois de Rahier, guidés par notre pilote benjamin Popol. Ce fut une belle journée, presque d'automne, avec de la brume.

Puis deuxième soirée dansante, les Pégaseux sont inépuisables.

Au réveil, le 26 décembre, c'était l'hiver, de la neige, un régal pour les chasseurs d'images.

A 10 heures, nous partons le cœur joyeux pour une ballade vers Ster, pilotés par Jeanine et sa mascotte « Yola ». Pique-nique à Coo où nous avons été surpris de voir la cascade en furie, très impressionnante.

En fin de journée, nous sommes revenus au Beau Site pour un dernier repas avant notre départ pour Bruxelles.

Bravo pour Justin, l'organisateur de cette belle fête et de ce week-end ainsi que pour nos pilotes Jeanine et Popol.

Les absents ont eu tort.

Feu Rouge.

Le code de la route

A PETITES DOSES

ARRÊT ET STATIONNEMENT

7° du côté opposé à celui où un autre véhicule est déjà à l'arrêt ou en stationnement quand le croisement de deux autres véhicules serait rendu malaisé ou, s'il s'agit d'une voie à sens unique, quand la largeur du passage libre serait réduite à moins de trois mètres.

8° à 20 m de part et d'autre des signaux 34 et 36.

Il est interdit de mettre en stationnement pendant plus de 24 heures consécutives, en un endroit quelconque de la voie publique : des remorques, des semi-remorques, des véhicules publicitaires, ainsi que des véhicules automoteurs hors d'état de circuler.

Il est interdit d'y exposer des véhicules en vue de la vente ou de la location.

Il est interdit de mettre en stationnement :

1° aux endroits où il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ;

2° aux abords des carrefours, à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché de la chaussée transversale, sauf réglementation contraire matérialisée par des marques sur le sol : p. ex. s'il y a une ligne jaune de 2 m à partir du sommet de l'angle, on peut stationner jusqu'à 2 m de ce sommet.

3° à moins de 20 mètres en deçà des signaux lumineux réglant la circulation aux carrefours ;

4° à moins de 20 mètres en deçà des signaux lumineux réglant la circulation en dehors des carrefours, des signaux à feu jaune orange clignotant et des signaux routiers, à l'exception des signaux routiers qui réglementent l'arrêt et le stationnement (n° 33 à 36) et pour lesquels il y a lieu de se conformer aux dispositions qui les concernent spécialement.

Si le véhicule, chargement compris, a une hauteur qui ne dépasse pas 1,65 mètre la disposition du 4° n'est pas applicable quand le bord inférieur du signal se trouve à 2 m au moins au-dessus du sol ;